



## Ruse

### Chronologie d'une fuite hors du commun: le détail minute par minute

#### Dimanche 29 octobre

**13 h 25:** le père d'une fillette de 7 ans signale sa disparition à la rue du Mont-Blanc. D'importants moyens sont engagés.

**13 h 31:** la fillette monte dans un train à la gare Cornavin, en direction de Genève Aéroport. Elle y parvient à **13 h 38**.

**Entre 13 h 47 et 13 h 48:** la fillette passe la sécurité côté secteur France. Dans l'espace Schengen, les contrôles d'identité ne sont pas obligatoires. Elle passe sous les portiques électromagnétiques, mais son titre de transport n'est pas contrôlé.



**5 14 h 20:** elle est récupérée «dans un avion auquel elle n'aurait pas dû avoir accès». Selon nos informations, il s'agit d'un vol EasyJet à destination d'Ajaccio.

**4 14 h 08:** la police internationale informe la police cantonale que les bandes vidéo localisent la fillette à l'aéroport la demi-heure précédente.

G. LAPLACE. TEXTE: S. SIMON. SOURCE: AÉROPORT DE GENÈVE, POLICE CANTONALE.

# L'incroyable fugue d'une fillette finit à bord d'un avion

**La petite de 7 ans a déjoué tous les contrôles depuis la gare Cornavin jusqu'à l'embarquement**  
Sophie Simon

C'est du jamais-vu à l'aéroport de Genève. Une petite fille en fugue s'est retrouvée dans un avion EasyJet à destination d'Ajaccio après avoir nargué tous les contrôles, a appris la *Tribune de Genève*. Si l'histoire finit bien, son déroulement est tout à fait extraordinaire.

Dimanche 29 octobre, à 13 h 25, le père d'une fillette de 7 ans signale sa disparition à la rue du Mont-Blanc. Selon nos informations, l'enfant serait atteinte d'autisme, mais ce point ne nous a pas été confirmé officiellement. «Elle portait une veste bleue et mesure 1,30 m, précise Silvain Guillaume-Gentil, porte-parole de la police. D'importants moyens ont été immédiatement engagés pour la retrouver. On l'a cherchée au niveau du Métro Shopping, mais aussi du côté de la Servette, où habite sa mère.»

#### Incognito dans le train

Tout s'enchaîne extrêmement rapidement. La reconstitution des faits permet d'affirmer qu'à 13 h 31, la fille monte dans un train à destination de Genève Aéroport. Elle y parvient à 13 h 38. L'entrée dans la zone publique de l'aéroport est libre.

Moins de dix minutes après, entre 13 h 47 et 13 h 48, la fillette passe la sécurité côté secteur France. «L'entrée dans ce secteur fait possiblement passer les passagers devant des contrôles de police



et/ou de douane qui ne sont toute-fois pas présents en permanence», précise Bertrand Stämpfli, porte-parole de Genève Aéroport. De plus, dans l'espace Schengen, les contrôles d'identité ne sont pas obligatoires.

## «Le système doit mieux tenir compte des failles dans lesquelles un jeune enfant peut se glisser»

**Bertrand Stämpfli** Porte-parole de Genève Aéroport

Elle subit les contrôles de sûreté en bonne et due forme, en passant sous les portiques électromagnétiques. L'attaché de presse de l'établissement public autonome insiste sur ce point: «Les règles de sûreté dont Genève Aéroport a la charge n'ont pas été contournées.»

### Elle passe sans billet d'avion

Par contre, son billet d'avion ne lui est pas demandé. Une marge de manœuvre existe dans la vérification de la carte d'embarquement:

«Elle doit être «raisonnablement faite», selon le National Aviation Security Plan (NASP), poursuit Bertrand Stämpfli. Les vidéos montrent que la fillette, dans l'effervescence de la fréquentation du weekend, n'y a pas été soumise. Elle est apparemment toujours parvenue à faire croire qu'elle était avec les adultes qui la précédaient ou ceux qui la suivaient.»

Au cours de la procédure d'embarquement, elle se faufile hors des cheminements prévus. Elle est refoulée une première fois alors qu'elle tente de suivre un équipage. Elle feint alors de rejoindre ses parents. Mais la deuxième tentative est la bonne, elle parvient «à contourner la voie ouverte en se faufilant dans un passage accessible seulement à un enfant de cette taille». Elle parvient à entrer dans l'avion mais est signalée par un agent d'escale et arrêtée par un autre. Elle est enfin recueillie par la police. Les procédures d'embarquement sont à la charge de la compagnie d'assistance au sol, tandis que la responsabilité des passagers dans l'avion incombe à la compagnie aérienne. Alors qui est responsable? «Il ne s'agit pas de pointer la responsabilité de l'un ou de l'autre dans cette histoire, ré-

pond Bertrand Stämpfli. On doit en prendre acte collectivement.»

### Des brèches à colmater

Tous les acteurs de la communauté aéroportuaire ont été convoqués à la suite de l'incident et ont déjà mis en œuvre des parades pour qu'un tel événement ne se reproduise plus, comme la pose de plaques de plexiglas à la place de barrières, pour une meilleure imperméabilité des flux. «Nous devons convenir que le système actuellement en œuvre est efficace pour les adultes et les enfants accompagnés, mais qu'il doit potentiellement mieux tenir compte des failles dans lesquelles un jeune enfant peut se glisser, comme le révèle cet incident inédit et éminemment regrettable», admet Bertrand Stämpfli.

EasyJet n'a pas souhaité commenter cet épisode. Nous n'avons pu joindre Swissport, la famille concernée, ni les passagers ou membres d'équipage.

C'est la deuxième fois en quelques jours qu'un individu se retrouve, à Genève Aéroport, dans un avion où il ne devait pas être (*notre édition du 25 octobre*). Dans le premier cas, le passager s'était trompé de vol.



La fillette a passé la sécurité côté secteur France de l'aéroport. DR